



Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

Chambéry, le 14 mars 2014

Lettre ouverte au président du Conseil Général de la Savoie

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
frapna-savoie@frapna.org

Objet : En 2014, le Conseil Général de la Savoie continue de promouvoir le développement durable...tout en instaurant une procédure d'exception pour le vote de la subvention à la FRAPNA¹ Savoie

FRAPNA Ain
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

Monsieur le Président,

Suite au vote du budget primitif 2014 de 530 millions d'euros du Conseil Général de la Savoie lors de la session budgétaire des 2 et 3 février 2014 de l'Assemblée départementale, la FRAPNA Savoie a reçu deux réponses à ses demandes de subventions :

- l'une, en date du 03/02/2014 et signée de votre part, positive, relative à la réalisation d'actions en milieu scolaire d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour 6 000 € et pour laquelle nous vous remercions ;
- l'autre, datée du 11/02/2014 et signée du directeur général des services, négative, concernant une participation au fonctionnement de l'association pour un montant de 6 000 € également. La motivation énoncée de ce refus est visiblement uniquement d'ordre économique puisque le courrier indique que « cette année encore, les choix budgétaires ont été guidés par la volonté du département de continuer à promouvoir un développement durable et équilibré de nos territoires dans un contexte économique toujours difficile » et que cette décision ne doit pas remettre en cause « l'intérêt de l'action que conduit votre association [...] ».

Bien qu'il n'appartient pas à la FRAPNA Savoie de porter un jugement sur le fond des choix d'affectation budgétaire de l'Assemblée départementale qui est souveraine dans ce domaine, il apparaît toutefois que la manière de décider de l'attribution ou non des subventions demandées par la FRAPNA Savoie lors de cette session budgétaire pose plus de questions que semble apparemment en susciter le motif de refus exprimé dans le courrier du 11/02/14.

En effet, la FRAPNA Savoie a été mise au courant des faits suivants :

- la 4ème commission de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion de l'espace a émis un avis préalable réservé sur l'attribution d'une aide du département à la FRAPNA Savoie portant sur 6 000 € pour le fonctionnement de l'association et 6 000 € pour une participation au financement de projets pédagogiques ;
- cet avis réservé a généré un débat au sein de l'Assemblée départementale au cours duquel certains conseillers généraux ont reproché à la FRAPNA Savoie



¹ Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature



Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Ain
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIÈRE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

son action militante en faveur de la préservation de l'environnement (notamment sur l'affaire du démantèlement du port illégal de Portout) suite à quoi il a été demandé un vote spécifique et à bulletin secret sur l'aide départementale à la FRAPNA Savoie sous prétexte qu'elle pourrait être utilisée pour financer des actions juridiques contentieuses à l'encontre de collectivités territoriales ;

- la mise en oeuvre de ce vote à bulletin secret s'étant finalement déroulée de manière segmentée, son résultat a été le suivant :
 - subvention de fonctionnement : 20 bulletins défavorables, 14 favorables, 1 blanc, 1 nul ;
 - subvention d'accompagnement de projets pédagogiques : 12 bulletins défavorables, 24 favorables.

Bien que votre position dans cette affaire vous honore puisque vous avez déclaré publiquement que vous alliez voter favorablement sur ces deux demandes et que celle de certains autres conseillers généraux ait été tout aussi honorable pour avoir pris, pour certains, la défense de la FRAPNA Savoie et, pour d'autres encore plus nombreux, de l'avoir soutenu par leurs votes favorables, il n'en reste pas moins que ce traitement, aussi exceptionnel qu'inquiétant, de la FRAPNA Savoie au sein de l'Assemblée départementale impose de porter maintenant à votre connaissance ainsi qu'à celle de l'ensemble des élus départementaux et de tous les citoyens soucieux de la préservation de leur environnement, les compléments d'information suivants :

- concernant la position réservée de la 4^{ème} commission de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion de l'espace qui doit, pourtant, se réunir régulièrement pour préparer ses divers avis tant sur les questions budgétaires que d'orientations de la politique départementale dans ces domaines d'intervention, cette dernière n'a jamais alerté la FRAPNA Savoie d'un problème quelconque vis-à-vis de la perception de son action dans ces mêmes domaines et d'éventuelles interrogations que cela suscitait dans l'instruction des subventions demandées ; cela est d'autant plus regrettable et surprenant que nombre d'administrateurs de la FRAPNA Savoie côtoient et travaillent dans diverses instances départementales d'aménagement du territoire ou autres avec la plupart des conseillers généraux membres de la 4^{ème} commission du fait que la FRAPNA Savoie est habilitée par décision préfectorale pour participer au débat sur l'environnement au niveau départemental.
- concernant l'argumentation développée à l'encontre des actions militantes de la FRAPNA Savoie par certains conseillers généraux, il convient de rappeler que cette dernière est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental et qu'il est dans ses objets statutaires de mettre en oeuvre tous les moyens légaux et raisonnables pour tenter d'éviter des dégradations environnementales lors de projets d'aménagement qui les auraient notoirement négligées ou sous-évaluées et d'obtenir réparation d'éventuels dommages avérés. Il apparaît donc plus que paradoxal de subitement reprocher à la FRAPNA Savoie une telle conduite développée au niveau départemental depuis plus de 40 ans, de manière désintéressée au nom de l'intérêt général et au profit du droit des générations futures de bénéficier d'un environnement le moins altéré possible par les excès des activités anthropiques contemporaines. Pour ce qui est de l'affaire du port de Portout qui semble avoir été le principal catalyseur de la vindicte de certains conseillers généraux et élus locaux, il convient de rappeler les éléments suivants :





Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Ain
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

- La FRAPNA Savoie privilégiant toujours la concertation et l'information, avait, dès l'émergence du projet en 2000, mis en garde les collectivités et les services de l'Etat concernés sur le fait que de construire un tel équipement en rive naturelle d'un grand lac était contraire aux dispositions de la loi Littoral mais, comme trop souvent, sans être écoutée.
- Entre 2007 et 2011, toutes les décisions en série de toutes les juridictions administratives de l'Etat, dont la plus haute, le Conseil d'Etat, ont donné raison à la position de la FRAPNA Savoie qui apparaît donc justifiée du point de vue de l'intérêt général à faire respecter la loi dans l'affaire du port illégal de Portout.
- Au printemps 2013, la FRAPNA Savoie, constatant que, deux ans après l'ordonnance du Conseil d'Etat confirmant définitivement les arrêts de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon incluant des prescriptions de remise en état du site du port, cette dernière est restée dans le même état insuffisant et non finalisé que fin 2010, a contacté la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) afin de l'alerter de la nécessité de se conformer aux prescriptions de l'arrêt du 26/11/09 de la CAA de Lyon. En effet, bien que la délégation de service public entre la CALB et la commune de Chindrieux ait été liquidée de manière anticipée, c'est toujours légalement la CALB qui est concernée par les jugements de la CAA de Lyon. La CALB a d'ailleurs pris acte du bien fondé de cette demande en reconnaissant que des travaux de finalisation sont à réaliser, à sa charge (financière) et en concertation avec la FRAPNA Savoie pour leurs définitions concrètes.
- Enfin, les frais de justice engagés par la FRAPNA Savoie pour simplement faire respecter la loi dans le cadre de la construction illégale du port de Portout ont pour origine des dons d'associations et de personnes physiques et non pas des financements issus de subventions départementales comme cela est abusivement colporté.
- Il serait donc plus que souhaitable que des propos sur cette affaire visant à jeter le discrédit sur le fonctionnement de la FRAPNA Savoie ne soient pas utilisés au sein de l'Assemblée départementales pour induire des décisions néfastes aux intérêts de la FRAPNA Savoie.

- concernant la décision de procéder à un vote spécifique sur la subvention de la FRAPNA Savoie (l'excluant du vote global des demandes de subvention) adjointe de celle de l'usage du vote à bulletin secret, il apparaît que cette dernière modalité est extrêmement rare lors des débats de l'Assemblée départementale et qu'elle est généralement mise en œuvre lorsque des personnes (physiques) sont concernées. Le fait de désolidariser le vote concernant les demandes de FRAPNA Savoie des autres demandes de subvention n'apparaît que comme un préalable à la mise en œuvre du vote à bulletin secret, le tout constituant une procédure globale d'exception à la fois discriminatoire et ostracisante destinée à faciliter la mise en œuvre de mesures de répression à l'encontre d'une association de protection de la nature et de l'environnement dont les actions mécontentent certains élus.
- concernant le résultat de ces votes à bulletin secret, s'il apparaît logique, au vu des éléments explicités ci-avant et dans l'ambiance délétère à l'encontre de la FRAPNA Savoie générée par les propos de certains conseillers généraux, que celui portant sur la subvention de fonctionnement se soit révélé négatif, il ne vous aura pas échappé que le vote relatif au subventionnement d'actions



FRAPNA





Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Ain
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

pédagogiques dans le domaine de l'EEDD a obtenu un tiers d'avis défavorables alors même que l'intégralité de l'enveloppe budgétaire allouée (6 000 €) est intégralement redistribuée aux établissements scolaires et de formation sous forme de co-financement par le Conseil Général du prix des prestations d'animations environnementales réalisées par la FRAPNA Savoie et payées par les établissements afin de réduire leurs parts d'autofinancement. C'est d'ailleurs afin de contribuer à l'assise budgétaire des postes salariés d'animateurs à l'environnement de la FRAPNA Savoie, qui doivent exister de manière pérenne pour pouvoir faire bénéficier les établissements scolaires des subventions publiques fléchées sur la réduction du prix des animations qu'ils consomment, qu'une subvention de fonctionnement était parallèlement demandée chaque année et régulièrement obtenue jusqu'alors. Cette subvention permet aussi à la FRAPNA Savoie de contribuer au débat public départemental en participant au financement des postes salariés qui assurent la gestion administrative de cette tâche et aux remboursements des frais des administrateurs bénévoles qui participent aux nombreuses instances départementales où la présence de la FRAPNA Savoie est requise...notamment par le Conseil Général. Au travers de ses activités et actions associatives ouvertes à tous (sorties et conférences Nature, sentinelles de l'environnement, participation à divers évènementiels, etc.) de nombreux autres services sont rendus à la population du département par les salariés et les bénévoles de la FRAPNA Savoie que cette subvention de fonctionnement contribue à financer car rien de productif n'est gratuit tant au sein des collectivités territoriales que dans les associations. Les résultats de ces votes à bulletin secret révèlent à quel point le fait de céder à la tentation de la discrimination et de l'ostracisme, instillée par les allégations de certains, est nocif à une prise de décision collégiale éclairée et fondée sur la réalité des faits.

Afin de désormais dépasser ce regrettable incident et dans l'objectif de mieux comprendre comment une telle procédure d'exception a pu être mise en œuvre à son encontre, la FRAPNA Savoie souhaiterait recevoir les documents suivants :

- le(s) compte(s) rendu(s) de la/des réunion(s) de la 4^{ème} commission motivant son avis réservé sur l'attribution d'une aide du département à la FRAPNA Savoie ;
- le compte rendu des débats de l'Assemblée départementale du 02/02/14 ;

Dans ce même esprit d'analyse et de concertation, la FRAPNA Savoie reste, bien sûr, disponible pour discuter plus avant sur ce sujet avec vous et/ou avec les membres de la 4^{ème} commission du Conseil Général.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Conseil d'Administration
de la FRAPNA Savoie

